



CONSEIL MUNICIPAL du 20 AVRIL 2017
Compte Rendu Sommaire

Président : M. ARGENTON, Maire

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Jean-Pierre GUILBAUD, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Dilia DE GOUVEIA, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST

Pouvoirs :

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD
Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU
Sylvie DEFAYE donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Isabelle PROD'HOMME donne procuration à Albert BOIVIN
Armelle YOU donne procuration à Nicole LAMBERT
Philippe KOUAKOU donne procuration à Jean-Louis GRASSIGNOUX
Nora SI ZIANI donne procuration à Brigitte CLISSON
Claude BEAUCHAMP donne procuration à Judicaël CHEVALIER

Absence excusée : Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : CHARPRENET Stéphanie, HERVE Karine

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 19 JANVIER 2017 ET 16 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces procès-verbaux.

ASSURANCES

3 - CONTRATS D'ASSURANCES : APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »

La Ville de Parthenay a conclu ses contrats d'assurances (hors assurance statutaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après consultation des compagnies d'assurances, selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer le lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes ».

Le cahier des clauses particulières prévoit que chaque année, l'assuré s'engage à déclarer la situation et la surface des bâtiments incorporés ou retirés de l'assurance.

Au cours de l'année 2016, les modifications du patrimoine immobilier municipal porte sur :

- la suppression du stade Jean Daguerre ; les constructions ayant été démolies,
- l'ajout de 106 m² de bâtiments modulaires aux bureaux administratifs du Centre Technique Municipal.

Il convient d'acter, par voie d'avenant au marché relatif à la police d'assurance « Dommages aux biens », l'actualisation du patrimoine immobilier à assurer.

Pour la durée du marché d'assurance relatif aux « Dommages aux biens et risques annexes », le montant initial s'élève à 970 153,70 €.

Les modifications apportées au parc immobilier municipal au cours de l'année 2016 entraînent une moins-value de 3 274,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 à la police d'assurance « Dommages aux biens »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

MUSEE

4 - MUSEE MUNICIPAL GEORGES TURPIN – RESTAURATION D'ŒUVRES ET ACQUISITION DE MATERIELS DE CONSERVATION 2017

La commission scientifique régionale de restauration, réunie le 28 mars 2017, a donné un avis favorable à la restauration de deux tableaux et à l'acquisition de matériels de conservation par le musée municipal Georges TURPIN :

- restauration du tableau « La porte Saint-Jacques » de Martial RABOURDIN,
- restauration du tableau « Le Viaduc » de Martial RABOURDIN,
- matériels de conservation pour la collection des plaques de verre,
- petits matériels de conservation (boîtes archives, étiquettes, ...),
- déshumidificateur.

Le montant de l'opération s'élève à 2 696,51 € HT.

Une subvention de 808,95 € peut être sollicitée auprès de l'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de restauration d'œuvres 2017 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017 chapitre 903,

ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

5 - EGLISE SAINT LAURENT - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Afin de restaurer la flèche occidentale et d'assurer la restauration intérieure de l'église Saint Laurent, un marché en procédure adaptée a été lancé.

Après analyse des offres reçues, il apparaît que les entreprises suivantes présentent les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot n°5 : Serrurerie	: Atelier HELMBOLD (35170 Corps Nuds) : 12 611,25 € HT
Lot n°6 : Peintures murales	: Entreprise TOLLIS (94550 Chevilly-Larue) : 399 822,34 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 contre, décide :

- d'approuver l'attribution des marchés à intervenir décrits précédemment,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 903-324.

AFFAIRES TECHNIQUES

6 - EFFACEMENT DU RESEAU TELECOM AERIEN POUR L'ENSEMBLE DE LA RUE SALVADOR ALLENDE - APPROBATION D'UNE CONVENTION

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Salvador Allende et afin de poursuivre le programme d'effacement de réseaux engagé sur la Ville de Parthenay depuis un certain nombre d'années, il y a lieu de passer une convention avec Orange concernant l'effacement du réseau télécom aérien.

Selon l'estimatif établi par Orange, le schéma de financement est le suivant :

- Travaux à la charge de la Commune : 0
- Travaux à la charge d'orange : 22 472 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'effacement du réseau Télécom de la rue Salvador Allende,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

7 - TRAVAUX COURANTS DE VOIRIE - MARCHE A BONS DE COMMANDE

Afin d'effectuer des travaux courants d'entretien et d'aménagements de voirie, il a été lancé un marché à bons de commande en procédure adaptée pour une durée de 4 ans.

Le montant maximum a été fixé à 1 600 000 € HT.

Après analyse des offres, c'est l'entreprise M'RY (20 boulevard palissy-79200 Parthenay) qui est apparue comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché de travaux d'entretien et d'aménagements de voirie à l'entreprise M'RY pour un montant maximum de 1 600 000 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 908 822 2315 et 928 822 615231.

FONCIER

8 - CESSION DES PARCELLES AM 9, 11 ET 12P - RUE DU CHÂTEAU

L'ensemble immobilier situé 7-9-11 et 13 rue du Château comprend deux maisons d'habitation en pierre, l'une située sur l'alignement de la rue et l'autre, dite Logis Henri IV, accessible par un porche et perpendiculaire à la rue. L'ensemble, cadastré AM n°9, n°11 et n°12, dispose d'un grand jardin situé à l'arrière des constructions, en contrebas de la rue Parmentier.

Le transformateur EDF, situé sur la parcelle AM n°12, sera exclu de la vente et restera propriété de la Ville de Parthenay. De même que l'ensemble du mur de soutènement de la rue Parmentier, comme il est d'usage en la matière (le mur de soutènement appartient à celui duquel il retient les terres).

Les acquéreurs potentiels, MM. De Tilleul et Trouvé, ont formulé une offre d'acquisition s'élevant à 100 000 € nets vendeur. Ils prendront en charge les taxes et frais d'acte notarié.

Le prix de la vente est conforme à la valeur vénale réalisée par le service du Domaine en 2016 (95 000 à 115 000 €).

La vente sera conclue avec les 2 conditions suspensives suivantes :

- Obtention des financements nécessaires à l'acquisition et aux travaux,
- Obtention des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la vente des parcelles situées rue du Château, cadastrées section AM n°9, n°11 et n°12P (transformateur exclu) à MM. De Tilleul et Trouvé, pour un montant de 100 000 €,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait en Mairie, à PARTHENAY, le 21 avril 2017.
Le MAIRE ;



Pour le Maire,
Un Adjoint,

Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Affichage

du : 21 avril 2017

au : 5 mai 2017